

# Incendie Habitation Select

## Courtier

N° ..... N° BCE ..... Référence .....  
 Nom ..... Téléphone .....  
 Vente à distance  Oui  Non

## Référence de police

Nouvelle affaire  Reprise d'une autre compagnie, prière de joindre une copie des autres polices.  
 Si oui, nom de la Cie ..... Réf. police .....  
 Avenant réf. police .....

## Preneur d'assurance (référence .....)

Pour clients existants N° client .....  
 Nom et prénom ou  
 raison sociale .....  
 Rue ..... N° ..... Boîte .....  
 Code postal ..... Commune ..... Pays .....  
 Date de naissance ..... / ..... / ..... Lieu de naissance .....  
 Nationalité ..... Langue  F  N Sexe  H  F  
 Tél./GSM ..... Fax .....  
 Courriel .....

*En nous communiquant votre adresse courriel, vous déclarez avoir accès à internet et que vous choisissez de recevoir les informations légales précontractuelles et contractuelles par voie électronique ou de les consulter sur notre site web, sauf si celles-ci n'ont pas encore été rendues disponibles par voie électronique.*

Compte financier IBAN ..... BIC .....  
 N° d'entreprise ..... Pourcentage de déduction ..... % RPM ..... Assujetti à la TVA  Oui  Non

## Qualité du preneur d'assurance

Propriétaire/occupant Résidence principale?  Oui  Non  
 Propriétaire/non-occupant  Locataire  
 Entièrement occupé pour usage personnel  S'il n'est pas entièrement occupé pour usage personnel, à quoi sert la partie inoccupée?  
 .....  
 .....

## Nouveau propriétaire

Souscrivez-vous cette police à la suite de l'acquisition du risque que vous voulez assurer?  Oui  Non

## Prise d'effet

Prise d'effet police ..... Echéance .....

## Mode de paiement

annuel  semestriel  trimestriel

**Situation du risque**

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

**Description du risque**

habitation
  appartement
  building
  immeuble de bureaux  
 bureau/profession libérale (pharmacie exceptée) description: .....  
 habitation + bureau/profession libérale (pharmacie exceptée) description: .....  
 bâtiment inoccupé Depuis quand le bâtiment est-il inoccupé? .....  
 Destination future du bâtiment? .....  
 S'agit-il d'un bâtiment principal illégal<sup>1</sup>?  Oui  Non  
 S'agit-il d'un bâtiment sous curatelle?  Oui  Non  
 Autres: .....  
 Faut-il délivrer une déclaration hypothécaire?  Oui  Non  
 Nom et adresse du créancier hypothécaire: .....  
 N° du dossier .....

**Type de construction**

brique  
 béton  
 bois
  préfabrication légère<sup>2</sup>
 construction en bois avec parement brique  
 construction en bois avec certificat ATG (numéro du certificat ATG: ..... )  
 autre construction en bois: .....  
 autres: .....  
 Le bâtiment est-il couvert de chaume ou de jonc?  Oui  Non

**Montants assurés**

**Souscription globale** (Incendie et périls connexes, Dégâts des eaux et dommages causés par le mazout, Tempête, grêle, pression de neige et de glace, Catastrophes naturelles<sup>3</sup>, Bris de vitrage, RC Immeuble, Tous Risques Ordinateur)<sup>4</sup>  
 Bâtiment: ..... EUR
  Mobilier: ..... EUR

**Systèmes abrogation de la règle proportionnelle - premier risque**

1) **Système abrogation de la règle proportionnelle**

Propriétaire
  Locataire du bâtiment entier  
 Plan de pièces Plus (voir formulaire)  
 Grille habitation  
 Safe Value (uniquement possible pour une maison d'habitation)  
 Expertise Gudrun/Axios  
 L'expertise a-t-elle déjà été demandée?  Oui  Non  
 Si oui, date ..... N° du dossier .....  
 Si non, devons-nous demander l'expertise?  Oui  Non  
 Locataire d'une partie du bâtiment?  
 Le preneur d'assurance a-t-il assuré le bâtiment pour un montant correspondant à 20 fois

le prix du loyer annuel, majoré des charges?

Oui  Non

Plan de pièces Plus (voir formulaire)

## 2) Premier risque

### Bâtiment

Si le montant assuré Bâtiment (propriétaire ou locataire/occupant) est supérieur ou égal à 153.442,03 EUR<sup>5</sup>, le bâtiment est toujours couvert au premier risque.

### Mobilier

Le mobilier est toujours assuré au premier risque si le montant assuré Mobilier s'élève au moins à 1/4 du montant assuré Bâtiment ou si le montant assuré Mobilier s'élève à 42.963,77 EUR<sup>5</sup> au minimum.

Si le montant assuré Mobilier s'élève au moins à 1/4 du montant assuré Bâtiment, un excédent de couverture de 20 % est accordé au mobilier.

## Surprimes

- Véhicules automoteurs<sup>6</sup> avec 4 roues ou plus – nombre: .....
- Franchise anglaise<sup>7</sup> +15 %
- Abandon de recours du propriétaire contre le locataire:
- 10 % de pertes indirectes +10 %  20 % de pertes indirectes +20 %

## Réductions

- Choix d'une franchise de<sup>8</sup>:
  - 625 EUR<sup>9</sup> -20 %
  - 1.250 EUR<sup>9</sup> -30 %
  - 2.500 EUR<sup>9</sup> -40 %
- Bâtiment en cours de construction gratuit les 6 premiers mois  
les 10 années d'assurance qui suivent<sup>8</sup> -15 % sur le bâtiment
- Construction neuve: date de réception .....  
10 ans après la date de réception provisoire<sup>8</sup> -15 % sur le bâtiment  
**Remarque:** La réduction pour une construction neuve ne peut être cumulée avec les réductions "bâtiment en cours de construction" et/ou "gros travaux de rénovation"<sup>10</sup>!
- Gros travaux de rénovation<sup>10</sup>: date de réception .....  
10 ans après la date de réception des travaux de rénovation<sup>8</sup> -15 % sur le bâtiment  
**Remarque:** La réduction pour les gros travaux de rénovation<sup>10</sup> ne peut être cumulée avec les réductions "bâtiment en cours de construction" et/ou "construction neuve"!
- Le locataire et le propriétaire du même risque sont assurés par Baloise tout comme le mobilier du locataire: prime risque locatif -25 %  
N° de police du propriétaire:

### Assurances optionnelles

Tous Risques Objets De Valeur

ATTENTION! Pour cette assurance, vous devez toujours consulter la compagnie.

À compléter pour les objets qui doivent être assurés contre tous les risques. (N'oubliez pas d'envoyer l'attestation obligatoire.)

Description	Montant par objet (en EUR)	Composition	Dans le monde entier	Référence
		<input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Groupe/set <input type="checkbox"/> Collection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Groupe/set <input type="checkbox"/> Collection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Pièce <input type="checkbox"/> Groupe/set <input type="checkbox"/> Collection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Surround Package

- si le montant assuré total (Bâtiment + Mobilier) ≤ 613.768,12 EUR<sup>5</sup> 67,11 EUR<sup>5</sup> y compris 15,75 % de taxes
- si le montant assuré total (Bâtiment + Mobilier) > 613.768,12 EUR<sup>5</sup> 125,83 EUR<sup>5</sup> y compris 15,75 % de taxes

Vol

En fonction du risque à assurer, des montants à assurer en mobilier et/ou en fonction de la réponse aux questions ci-dessous, des mesures de prévention peuvent s'appliquer. Ces mesures de prévention sont alors mentionnées dans l'offre et/ou dans les Conditions Particulières.

- Occupation:  occupation régulière<sup>11</sup>  occupation irrégulière
- Limite d'indemnité:  25 %  50 %  100 %  
 premier risque 30.688,41 EUR<sup>12</sup>  
 premier risque 61.376,81 EUR<sup>12</sup>
- Contiguïté:  attenant (entièrement ou partiellement)  isolé
- Dans le mobilier, y a-t-il des bijoux d'une valeur totale > 15 % et/ou > 18.600 EUR<sup>5</sup> du montant assuré total pour le mobilier?  Oui  Non  
 Si oui, souhaitez-vous augmenter cette limite?  Oui  Non  
 Si oui, veuillez indiquer la nature, le nombre et la valeur à assurer .....
- Dans le mobilier, y a-t-il des objets valant plus de 18.600 EUR<sup>5</sup>/objet?  Oui  Non  
 Si oui, souhaitez-vous augmenter cette limite?  Oui  Non  
 Si oui, veuillez indiquer la nature, le nombre et la valeur à assurer .....
- Dans le mobilier, y a-t-il des collections<sup>13</sup> valant plus de 15.000 EUR<sup>5</sup>/collection?  Oui  Non  
 Si oui, souhaitez-vous augmenter cette limite?  Oui  Non  
 Si oui, veuillez indiquer la nature, le nombre et la valeur à assurer .....
- Mesures de prévention prises volontairement:
  - Un système d'alarme agréé par INCERT ou par Baloise, avec contrat d'entretien et signalement à un central d'alerte agréé<sup>17</sup> -25 %  
 Indiquez le nom + l'adresse de l'installateur: .....
  - Un système d'alarme agréé par INCERT avec contrat d'entretien mais sans signalement à un central d'alerte agréé -17%

Indiquez le nom + l'adresse de l'installateur:

- Un système d'alarme non agréé sans contrat d'entretien sans transmission vers une centrale d'alarme -10 %
- Porte anti-effraction d'un appartement norme européenne EN1627, EN1628, EN1629 et EN1630 avec une classe de résistance minimale de 3 -15 %
- Exclusion des valeurs et bijoux  Oui  Non -30 %

**Vol Bicyclette**

- Uniquement possible si l'assurance optionnelle Vol est souscrite;
- Uniquement possible pour une bicyclette achetée neuve ou d'occasion de moins d'1 an.

	Bicyclette 1	Bicyclette 2	Bicyclette 3	Bicyclette 4	Bicyclette 5
Type de bicyclette	<input type="checkbox"/> vélo (tout terrain) <input type="checkbox"/> vélo de course <input type="checkbox"/> vélo hybride <input type="checkbox"/> VAE <sup>14</sup> <input type="checkbox"/> e-bike <sup>15</sup>	<input type="checkbox"/> vélo (tout terrain) <input type="checkbox"/> vélo de course <input type="checkbox"/> vélo hybride <input type="checkbox"/> VAE <sup>14</sup> <input type="checkbox"/> e-bike <sup>15</sup>	<input type="checkbox"/> vélo (tout terrain) <input type="checkbox"/> vélo de course <input type="checkbox"/> vélo hybride <input type="checkbox"/> VAE <sup>14</sup> <input type="checkbox"/> e-bike <sup>15</sup>	<input type="checkbox"/> vélo (tout terrain) <input type="checkbox"/> vélo de course <input type="checkbox"/> vélo hybride <input type="checkbox"/> VAE <sup>14</sup> <input type="checkbox"/> e-bike <sup>15</sup>	<input type="checkbox"/> vélo (tout terrain) <input type="checkbox"/> vélo de course <input type="checkbox"/> vélo hybride <input type="checkbox"/> VAE <sup>14</sup> <input type="checkbox"/> e-bike <sup>15</sup>
Valeur assurée <sup>16</sup> (au min. 500 EUR et au max. 10.000 EUR)	..... EUR	..... EUR	..... EUR	..... EUR	..... EUR
Date d'achat	.....	.....	.....	.....	.....

- Leisure Pack** 40,27 EUR<sup>5</sup> y compris 15,75 % de taxes  
Uniquement possible si l'assurance optionnelle Vol est souscrite.

**Assurances optionnelles**

- Protection Juridique Euromex** 22,40 EUR y compris 9,25 % de taxes

**Antécédents**

**Police annulée:**

- Une assurance similaire a-t-elle déjà été résiliée ou refusée?  Oui  Non
- Pour quelle raison:  Pour cause de sinistre  Pour cause de non-paiement  A l'échéance
- Autres: .....

**Sinistres récents:**

- Avez-vous eu des sinistres au cours des 3 dernières années?  Oui  Non
- Si oui, combien? .....
- Quelles étaient les circonstances de ces sinistres (date, cause, coût)? .....

**Surprises proposées:**

- Une franchise, majoration de prime ou similaire a-t-elle déjà été proposée?  Oui  Non
- Une franchise majorée a-t-elle été proposée?  Oui  Non  
Quel était le montant de la franchise majorée? .....
- Une surprime a-t-elle été proposée?  Oui  Non  
Quel était le montant de la surprime? .....

**Résidence principale:**

- La résidence principale et l'adresse du domicile sont-elles situées en Belgique?  Oui  Non

## Renseignements complémentaires

---

---

---

---

## Lexique

---

1. Bâtiment principal illégal: un bâtiment principal pour lequel un permis requis n'a pas été délivré ou pour lequel le permis délivré n'a pas été respecté.
2. Préfabrication légère: un bâtiment dont les parties à assembler et/ou les éléments porteurs ne sont pas intégralement composés de matériaux incombustibles et sont fabriqués dans un atelier. Les éléments à assembler du bâtiment sont montés sur le chantier.
3. L'acceptation et la tarification sont réservées à Baloise .
4. Pour les modalités de ces assurances, nous référons aux Conditions Générales.
5. Montants liés à l'indice ABEX 847.
6. Véhicules automoteurs: tous les véhicules, uniquement à usage privé et propriété du preneur d'assurance ou des personnes habitant sous son toit, qui sont pourvus d'un moteur et qui sont conçus et construits pour le transport de personnes et/ou de biens tels que les voitures de tourisme, les cyclomoteurs et les motocyclettes, les camionnettes et camions, les autobus, les camping-cars.  
Toutefois, les mototondeuses (à siège), les fauteuils roulants motorisés et les bicyclettes électriques font normalement partie du mobilier.  
Les quads et les trikes restent toujours exclus.
7. Ne s'applique pas aux régions à haut risque en cas de catastrophes naturelles.
8. Ne s'applique pas à l'assurance Catastrophes naturelles.
9. Montants liés à l'indice des prix à la consommation avec comme indice de base 119,64 (base 1981).
10. Gros travaux de rénovation: les travaux qui entraînent une plus-value très importante pour le bâtiment principal et qui sont effectués en tout ou en partie par un entrepreneur. Ils doivent au moins avoir trait à une rénovation profonde ou un remplacement de chacun des éléments suivants du bâtiment principal:
  - le toit;
  - les installations hydrauliques concernant les tuyaux d'amenée et d'évacuation, les égouts, le bulex, les toilettes, le bain, la douche, ...;
  - l'installation de chauffage central;
  - l'installation électrique à l'exclusion d'installations pour la production d'électricité (p.ex. panneaux solaires et capteurs photo-voltaïques).Les travaux purement de réparation ou d'entretien ne sont pas considérés comme gros travaux de rénovation.
11. Occupation régulière: la non-occupation est autorisée pendant 120 nuits non consécutives au maximum dans le courant des 12 mois qui précèdent le sinistre. Par nuit, nous entendons: la période entre 22h00 et 06h00.
12. Uniquement possible pour les habitations (servant ou non en partie de bureau ou de lieu pour l'exercice d'une profession libérale (pharmacie exceptée)) et les appartements à condition d'occupation régulière et si un montant Mobilier au moins équivalent est assuré sous l'assurance Incendie. Montants à l'indice ABEX 847.
13. Collection: un ensemble d'objets constituant une unité et rassemblés en raison de leur rareté, de leur particularité, de leur valeur esthétique ou de leur valeur documentaire et dont l'unité et son caractère complet donnent une plus-value à l'ensemble.
14. Un vélo à assistance électrique.
15. Un vélo électrique.
16. Le prix mentionné sur la facture d'achat ou sur la quittance.
17. Un système d'alarme agréé par Baloise a toutes les caractéristiques suivantes:
  - Des contacts magnétiques sont présents sur les fenêtres et sur les portes qui donnent le plus facilement accès au bâtiment principal.
  - Le système d'alarme est connecté à une centrale de surveillance. La centrale de surveillance a les caractéristiques EN50518 et ISO 9001.
  - Le système d'alarme a au moins 1 sirène dans l'habitation.
  - Vous pouvez commander le système d'alarme à distance via votre smartphone.

- L'alarme se déclenche? Dans ce cas, une personne dans la centrale de surveillance et vous pouvez voir ce qui se passe dans le bâtiment au moyen d'une caméra. Cet employé peut aussi entendre ce qui se passe au moyen d'un microphone qui se trouve dans le bâtiment. Si quelqu'un se trouve dans le bâtiment, cet employé peut s'adresser à cette personne au moyen d'un haut-parleur spéciale dans le bâtiment.
- Baloise doit aussi avoir agréé l'entreprise qui fait le placement du système d'alarme.
- Le système d'alarme protège aussi l'espace dans lequel se trouve le clavier de commande du système d'alarme.

**Les notions utilisées doivent être lues telles qu'elles sont décrites dans les définitions des Conditions Générales.**

### Déclarations

---

Dans ce document, nous entendons par "vous" le preneur d'assurance.

- Vous déclarez que vous choisissez de communiquer avec nous en français. Vous pouvez communiquer avec Baloise de la façon suivante:
  - de préférence en passant par votre courtier
  - directement avec nous:
    - par courriel: [info@baloise.be](mailto:info@baloise.be)
    - par courrier postal: Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen
    - par téléphone: 03 247 21 11.
- Vous déclarez avoir reçu les Conditions Générales de la police, en avoir pris connaissance et les accepter.
- Vous déclarez également avoir pris connaissance de la politique en matière de conflits d'intérêts de Baloise et l'accepter. La politique en matière de conflits peut à tout moment être consultée sur [www.baloise.be](http://www.baloise.be). Si vous avez encore des questions sur notre politique en matière de conflits d'intérêts, n'hésitez pas à nous les transmettre par écrit à l'adresse susmentionnée.
- Vous déclarez avoir pris connaissance de toutes les informations précontractuelles légalement obligatoires sur Baloise et ses produits d'assurance par le biais de notre brochure de présentation. Cette brochure de présentation peut être consultée sur <http://www.baloise.be/brochuredebienvue>.
- Lorsque nous établissons une offre, nous le faisons sur la base de la description du risque à assurer que vous nous donnez dans ce document. Vos modalités d'assurance et la prime ont été déterminées tenant compte des données, faits ou circonstances que vous nous avez communiqués et ce après les avoir examinés par rapport à nos critères de segmentation. À cette fin, nous utilisons des critères objectifs, tant pour notre acceptation, notre tarification que pour la détermination de l'étendue de notre couverture (application de la franchise). Conformément à la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, les critères de segmentation utilisés sont explicités sur notre site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be), sous la rubrique "Votre protection légale". Cette explication, qui vaut pour toute personne physique, peut également vous être fournie par votre courtier.
- Cette proposition n'oblige ni vous ni Baloise à conclure la police. Dans les 30 jours après la réception de cette proposition, nous ferons une offre d'assurance, nous demanderons des examens supplémentaires ou nous refuserons d'assurer. A défaut, nous nous engageons à conclure la police sous peine d'indemnisation.
- La signature de la présente proposition n'entraîne pas de couverture.

Vous déclarez que vous avez mentionné dans ce document toutes les données que vous pouvez considérer comme étant nécessaires ou utiles lors de notre appréciation du risque. Vous vous engagez à nous communiquer immédiatement toute modification à ces données. En payant la prime vous confirmez l'exactitude des informations fournies et vous acceptez également les Conditions Générales et Particulières de même que les Dispositions Administratives de votre police.
- Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Baloise entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé est repris dans ce cas dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. Datassur communique les risques d'assurance à suivre spécialement à toutes les autres compagnies d'assurances affiliées.

## Traitement de données personnelles

---

### Pour quelle raison utilisons-nous vos données personnelles?

En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.

Elles sont nécessaires pour:

- évaluer le risque;
- traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige.

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.

### Vos droits légaux

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer. Vous avez le droit de retirer votre autorisation.

### Plus d'informations

Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web (<http://www.baloise.be/vieprivée>).

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

### Données de contact

Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):

Baloise

Data Protection Officer

Posthofbrug 16

2600 Antwerpen

Courriel: [privacy@baloise.be](mailto:privacy@baloise.be)

Fait à ....., le .....

Le preneur d'assurance

Pour la certification de la signature ci-contre,  
le courtier

### Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Faites-le nous savoir par courriel à l'adresse [plainte@baloise.be](mailto:plainte@baloise.be), via [www.baloise.be/plaintes](http://www.baloise.be/plaintes), par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56.



# Incendie

## Plan de pièces Plus

Preneur d'assurance .....  
Situation du risque .....  
Rue ..... N° ..... Boîte .....  
Code postal ..... Commune ..... Pays .....

### Qu'est-ce que le Plan de pièces Plus?

---

Ceci est un système par décompte de pièces pour supprimer la règle proportionnelle pour un bâtiment servant d'habitation, éventuellement en combinaison avec l'exercice d'une profession libérale (pharmacie exceptée) ou pour un bureau, déterminant, en fonction du nombre de pièces, la valeur à assurer pour le bâtiment.

#### Ce système peut être appliqué pour les constructions suivantes:

- Les bâtiments qui répondent à notre définition "bâtiment" = les murs extérieurs et les éléments porteurs sont composés au moins à 70 % en matériaux incombustibles.
- Préfabrication légère: il s'agit d'un bâtiment dont les parties à assembler et les éléments porteurs ne sont pas intégralement composés de matériaux incombustibles et sont fabriqués dans un atelier. Les éléments à assembler du bâtiment sont montés sur le chantier.
- Les bâtiments en bois avec parement brique.

### Qu'est-ce qu'une pièce?

---

- le séjour (composé du living, du salon et de la salle à manger), la cuisine et la salle de bains (= ensemble deux pièces);
- toutes les autres pièces de plus de 4 m<sup>2</sup> (exemples: chambre, bureau, deuxième salle de bains, véranda, dressing, buanderie, débarras ...);
- garage (intégré dans l'habitation, indépendamment du nombre de places de stationnement. Et il y a un accès direct au garage depuis le bâtiment principal. Lorsqu'il n'y a pas d'accès direct au garage depuis le bâtiment principal, cette pièce est comptée comme dépendance.  
ATTENTION. Un carport intégré compte aussi comme garage. Par carport intégré, nous entendons les places de stationnement qui sont intégrées dans la construction du bâtiment principal. Contrairement au garage, un passage vers le bâtiment principal n'est ici pas une exigence.);
- grenier (doit uniquement être indiqué s'il s'agit d'un espace non aménagé. La (les) pièce(s) aménagée(s) compte(nt) comme "Autres pièces > 4 m<sup>2</sup>". Dans ce cas, le grenier ne doit pas être indiqué. Les vides ventilés et les greniers < 4 m<sup>2</sup> ne doivent pas être comptés.);
- cave (L'entièreté de la cave compte comme 1 pièce, si la cave se compose de plusieurs endroits, par exemple, un débarras et un garage, seule la cave doit être indiquée. Les vides ventilés et les caves < 4 m<sup>2</sup> ne doivent pas être comptés.);
- dépendances d'une superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup>. La superficie totale de l'ensemble des dépendances ne peut pas dépasser 100 m<sup>2</sup>. Attention: les habitations/appartements avec une ou plusieurs dépendances (pavillon ou autres) dont la surface totale s'élève à plus de 100 m<sup>2</sup> n'entrent PAS en ligne de compte pour le Plan de pièces Plus. Pour le calcul de cette superficie totale, il faut également tenir compte des dépendances d'une superficie ne dépassant pas les 20 m<sup>2</sup>. Un carport est aussi une dépendance. Pas de carport intégré.

#### De quelles pièces ne faut-il pas tenir compte?

- les pièces dont la superficie ne dépasse pas 4 m<sup>2</sup>;
- halls, escaliers, couloirs, toilettes quelle que soit leur taille;
- dépendances (abris de jardin ou autres) de max. 20 m<sup>2</sup>, pour autant que la superficie totale de toutes les dépendances soit de max. 100 m<sup>2</sup>.

**Quels risques n'entrent pas en ligne de compte?**

---

- les habitations/appartements avec plus d'1 entité d'habitation, par exemple une habitation kangourou;
- les habitations/appartements avec une piscine intérieure ou une piscine extérieure couverte par un abri (un abri de piscine est une construction à l'aide de laquelle on peut couvrir une piscine et qui permet également aux personnes de marcher, au moins partiellement, autour de la piscine sous l'abri);
- les maisons/appartements de plus de 13 et de moins de 3 pièces;
- les habitations/appartements avec une ou plusieurs dépendances (cabane de jardin ou autres) dont la superficie totale dépasse 100 m²;
- les maisons unifamiliales avec ascenseur;
- les bâtiments en tout ou partie utilisés en tant que chambres d'étudiants;
- les bâtiments servant exclusivement de bureau/à l'exercice d'une profession libérale.

**Nombre de pièces**

---

	<b>Nombre</b>
<input type="checkbox"/> Ensemble composé du salon, de la salle à manger, de la cuisine et de la salle de bains	2
<input type="checkbox"/> Autres pièces > 4 m² (exemples: chambre à coucher, bureau, deuxième salle de bains, véranda, dressing, buanderie, débarras ...)	.....
<input type="checkbox"/> Dépendances > 20 m² (la superficie totale de toutes les dépendances ne dépasse pas 100 m²)	.....
<input type="checkbox"/> Garage (intégré dans l'habitation, indépendamment du nombre de places de stationnement)	..... (0 ou 1)
<input type="checkbox"/> Grenier (non aménagé)	..... (0 ou 1)
<input type="checkbox"/> Cave (l'entièreté de la cave, pas vide ventilé)	..... (0 ou 1)
<b>Total</b>	.....

**Montants à assurer**

Qualité du preneur d'assurance:  propriétaire  locataire  
 Type de bâtiment:  maison unifamiliale  appartement  
 Nombres de pièces: .....

**Montant à assurer pour le bâtiment**

Montants en EUR à l'indice ABEX 847

Nombre de pièces	Maison unifamiliale		Appartement	
	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire
3	157.595,86	138.684,36	139.377,04	122.651,80
4	162.560,89	143.053,58	148.780,17	130.926,55
5	213.872,49	188.207,79	174.755,10	153.784,49
6	277.861,15	244.517,81	200.477,95	176.420,60
7	291.667,58	256.667,47	216.080,53	190.150,86
8	305.474,01	268.817,13	262.567,14	231.059,08
9	344.045,79	302.760,30	305.541,33	268.876,37
10	398.925,85	351.054,75	336.931,27	296.499,51
11	407.406,72	358.517,91	382.377,82	336.492,48
12	471.302,36	414.746,07	425.656,35	374.577,58
13	497.421,37	437.730,80	494.773,06	435.400,29

Adaptation à l'ABEX actuel

Montant de base en fonction du nombre de pièces: ..... EUR

Montant actualisé Bâtiment =  $\frac{\text{montant de base} \times \text{ABEX actuel}}{\text{ABEX de base (847)}}$  = ..... EUR

**Montant à assurer pour le mobilier sur la base de 1/4 du montant assuré Bâtiment**

Montants en EUR à ABEX 847

Nombre de pièces	Maison unifamiliale		Appartement	
	Propriétaire	Locataire	Propriétaire	Locataire
3	39.398,97	34.671,09	34.844,26	30.662,95
4	40.640,22	35.763,40	37.195,04	32.731,64
5	53.468,12	47.051,95	43.688,77	38.446,12
6	69.465,29	61.129,45	50.119,49	44.105,15
7	72.916,90	64.166,87	54.020,13	47.537,72
8	76.368,50	67.204,28	65.641,78	57.764,77
9	86.011,45	75.690,07	76.385,33	67.219,09
10	99.731,46	87.763,69	84.232,82	74.124,88
11	101.851,68	89.629,48	95.594,45	84.123,12
12	117.825,59	103.686,52	106.414,09	93.644,40
13	124.355,34	109.432,70	123.693,26	108.850,07

**Adaptation à l'ABEX actuel**

Montant de base en fonction du nombre de pièces: ..... EUR

Montant actualisé Mobilier =  $\frac{\text{montant de base} \times \text{ABEX actuel}}{\text{ABEX de base (847)}}$  = ..... EUR

Les montants assurés Bâtiment et Mobilier doivent-ils être mentionnés dans les Conditions Particulières?  
(uniquement d'application pour Habitation Select)  Oui  Non

**Les notions utilisées doivent être lues telles qu'elles sont décrites dans les définitions des Conditions Générales.  
La présente fiche fait partie intégrante de la proposition d'assurance.**

Fait à ..... le .....

Le preneur d'assurance